



## Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-deux, le 30 juin à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Le lieu a été choisi compte tenu de l'absence au siège de salle disponible réunissant les conditions sanitaires.

**Etaient présents** : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME. ESQUERRE (C.C DES COTEAUX BELLEVUE), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), MME. GIBERT (C.C DU FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

**Etaient excusés** : M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE) ; MME COUTTENIER (C.C SAVE AU TOUCH), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), TRONCO (C.A SICOVAL)

**Excusés ayant donné pouvoir** :

M. BRIAND (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES  
M. CHOLLET (TOULOUSE-METROPOLE), POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

**Etaient absents** : M.BAGUR (C.C HAUTS TOLOSANS), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. SAVE AU TOUCH), MME. MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

**Date de la convocation** : 23 JUIN 2022

**Secrétaire de séance** : MME GIBERT

### **D2022-52 – Marché de prestation de valorisation de bois pour les années 2020 à 2024. – AVENANT n°2**

Le présent marché, qui a pour objet des prestations de valorisation du bois de récupération, a été notifié à la société SEOSSE ECO TRANSFORMATION SAS par Toulouse métropole le 06 octobre 2020 pour une durée d'1 an, reconductible 3 années jusqu'au 30 juin 2024

A compter du 1er janvier 2021, conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du CGCT, la modification des statuts du syndicat mixte DECOSSET et le transfert de la compétence traitement des déchets entraîne de plein droit la substitution du syndicat mixte DECOSSET à Toulouse métropole dans le cadre des marchés liés à cette compétence. Cette substitution a été acté par l'avenant n° 1 en 2020.

Plus précisément, cet accord cadre à bon de commande sans minimum ni maximum porte sur des prestations de broyage, de transport et d'évacuation du bois de récupération sur le site de la station de transfert de Daturas vers les installations agréées de la société attributaire.

Le lieu d'exécution des prestations de broyage et d'évacuation du bois, prévu à l'article 9 du CCAP, est la station de transfert Daturas située au 4 chemin de Daturas 31200 Toulouse.

Toutefois, en raison de circonstances exceptionnelles liées à la création du garage de maintenance de la 3<sup>ème</sup> ligne de métro, le lieu d'exécution des prestations doit être modifié par un avenant n° 2.

De ce fait, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 les déchets de bois feront l'objet d'une prise en charge par le prestataire sur deux sites :

- BRESSOLS pour environ 3 400 tonnes ;

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20220630-D2022-52-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022

- BRUGUIERES pour environ 2 400 tonnes.

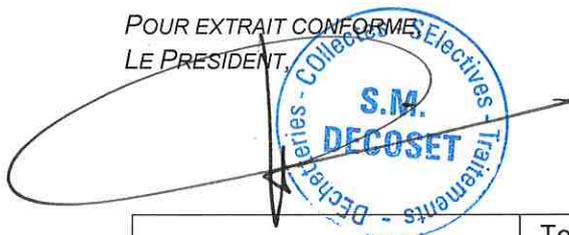
La prestation d'ECO-TRANSFORMATION à partir de ces 2 sites reste identique à celle initialement prévue et cette évolution n'emporte pas d'incidence financière.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n° 2 au marché susvisé
- **AUTORISE** M. le Président à signer ledit avenant et les documents afférents.

Ainsi fait à Toulouse, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE PRESIDENT,



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	9	5	16
Votants	9	5	16
Pouvoirs	2	0	2
<b>Total de voix</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>27</b>
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
<b>Votes pour</b>	<b>22</b>	<b>5</b>	<b>27</b>

Accusé de réception en préfecture  
031-253102636-20220630-D2022-52-DE  
Date de télétransmission : 07/07/2022  
Date de réception préfecture : 07/07/2022